

Extrait des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

Date de convocation 5 octobre 2024

Sous la présidence de Bernard FREUND, Maire
Elus : 23 - En fonction : 23 - Présents ou représentés : 21

Présents : Jean-Marie CRIQUI - Jean-Luc ECKART - Michel EDIGHOFFER - Deborah FELDEN - Guillaume FLICK - Céline FRANCK - Bernard FREUND - Mireille GOEHRY - Ingrid HOENEN - Michel HUSER - Jean-Louis JOST - Michèle KOESSLER - Christine KREMMELE - Marc PFISTER - Xavier REMOND - Marc WENDLING - Jennifer WOLFF

Pouvoirs : Myriam HANTSCH à Jean-Marie CRIQUI - Laure FRITSCH à Guillaume FLICK - Jacqueline COLIN à Michel EDIGHOFFER - Dominique GROSS à Marc WENDLING

Absents : Jacqueline COLIN - Julien OSWALT - Justine GILLIG - Dominique GROSS - Laure FRITSCH - Myriam HANTSCH

Assistait en outre : Jennifer OSSWALD (Suppléante)

Secrétaire de séance : Sandra Ness MARCHETTI / DGS de Wingersheim les Quatre Bans

DCM 2024 – 508

1 – Commande Publique

1.6 – Maitrise d'œuvre

Cne déléguée de Mittelhausen : Aménagement du parvis de l'Eglise Saint-Laurent

Mission de maitrise d'œuvre PHASE TRAVAUX avec le Bureau d'études BEREST

Dans le cadre de la rénovation de l'église Saint-Laurent en Cne déléguée de Mittelhausen, une étude sommaire pour l'aménagement du parvis a été confié au Bureau BEREST pour un montant de **5 980 € HT**. Un avant-projet définitif a été validé en séance du Conseil Municipal en date du 13 mai 2022.

Cette opération entre à présent en phase opérationnelle. Il y a lieu de poursuivre la mission avec ce bureau d'études jusqu'à son complet achèvement de chantier. Cette mission est estimée au montant forfaitaire HT de **12 655 €**.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la mission de maitrise d'œuvre confiée au Bureau BEREST dans le cadre de l'aménagement du parvis de l'Eglise Saint-Laurent,

VU l'avant-projet définitif validé en séance du 13 mai 2022,

VU le plan de financement prévisionnel de ces travaux et la notification DETR en date du 29 juin 2023 ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier au bureau d'études **BEREST**, sise 8 rue du Girlenhirsch – BP 30012 67401 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN une mission de maitrise d'œuvre portant sur la phase TRAVAUX de l'aménagement du parvis de l'Eglise Saint-Laurent ;
- **ARRETE** le montant forfaitaire de la rémunération au montant de **12 655 € HT** ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de maitrise d'œuvre et poursuivre l'aménagement du parvis, en déposant l'appel d'offres ainsi que les demandes d'urbanisme s'y rapportant.

(1 abstention)

DCM 2024 – 509

1 – Commande Publique

1.1 – Marchés publics

Cne déléguée de Wingersheim : Rénovation du Bâtiment Salle des Fêtes

Attribution des marchés de travaux

La Conseillère municipale DEBORAH FELDEN quitte l'assemblée pour le vote de cette délibération.

Par délibération en date du 10 juillet 2024, le Conseil Municipal avait approuvé l'avant-projet définitif confié au bureau d'architectes **DEBENE ARCHITECTURE** pour la rénovation du Bâtiment Salle des Fêtes de Wingersheim.

Une consultation pour marchés de travaux a été lancée, dont les résultats ont fait l'objet d'un rapport d'analyse des offres, annexé à la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la consultation pour marchés de travaux lancée en date du 20 juillet 2024 avec réception des offres pour le 16 septembre 2024 ;

VU le rapport d'analyse d'ouverture des plis en commission MAPA du 25 septembre 2024 ;

VU les négociations techniques et financières engagées avec les entreprises ;

VU le rapport final d'analyses des offres établi par le bureau d'Architecture **DEBENE ARCHITECTURE** en date du 2 octobre 2024 ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de déclarer les lots suivants **INFRACTUEUX** en raison d'absence de dépôt d'offres et autorise le maire à engager une nouvelle consultation :

| | | |
|----------|-----------------|----------------------|
| Lot n° 3 | Etanchéité, | estimé à 34 000 € HT |
| Lot n° 5 | Charpente bois, | estimé à 5 000 € HT |

- **DECIDE** l'attribution des marchés de travaux pour les lots comme suit :

| | | |
|------------------|--|-----------------------------|
| <u>Lot n° 1</u> | Voirie et Réseaux Divers , à l'entreprise Sise Route d'Obermodern – 67330 BOUXWILLER Pour un montant HT de 117 696,00 € | G.C.M. |
| <u>Lot n° 2</u> | Gros-Œuvre , à l'entreprise Sise 98 a rue de Versailles – 67270 MINVERSHEIM Pour un montant HT de 112 931,00 € | STARK GILBERT ET CIE |
| <u>Lot n° 4</u> | Couverture Bardage , à l'entreprise Sise 4 rue du traineau – 67240 GRIES Pour un montant HT de 220 875,97 € | WIEDEMANN |
| <u>Lot n° 6</u> | Menuiseries extérieures , à l'entreprise Sise 13 rue des chasseurs – 67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS Pour un montant HT de 73 755,50 € | ALU HOME |
| <u>Lot n° 7</u> | Echafaudage , à l'entreprise Sise 6 rue de Rouen – 67000 STRASBOURG Pour un montant HT de 8 868,00 € | KAPP ECHAFAUDAGE |
| <u>Lot n° 8</u> | Crépi , à l'entreprise Sise 4 rue Alfred Kastler– 67540 OSTWALD Pour un montant HT de 21 528,00 € | SUHA |
| <u>Lot n° 9</u> | Chape , à l'entreprise Sise 1 rue de la batterie– 67118 GEISPOLSHEIM Pour un montant HT de 20 416,00 € | DIPOL |
| <u>Lot n° 10</u> | Electricité , à l'entreprise Sise 9 rue d'Uttwiller– 67330 BOUXWILLER Pour un montant HT de 10 162,58 € | SOVEC NORD ALSACE |
| <u>Lot n° 11</u> | Sanitaire , à l'entreprise Sise 4 rue du traineau – 67240 GRIES Pour un montant HT de 7 868,85 € | FRANCOIS et fils |
| <u>Lot n° 12</u> | Photovoltaïque , à l'entreprise Sise 9 rue d'Uttwiller– 67330 BOUXWILLER Pour un montant HT de 23 000 € | SOVEC NORD ALSACE |
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'engagement et avenants dans la limite des 5 % avec les différentes entreprises et poursuivre la rénovation du bâtiment de la salle des fêtes de Wingersheim.
(à l'unanimité)

DCM 2024 – 510

1 – Commande Publique

1.4 – Autres contrats

Convention ORANGE pour mise en souterrain des réseaux Rue du Stade

La Commune de Wingersheim les Quatre Bans a fait réaliser au cours de l'année 2021 les travaux d'aménagement de la Rue du Stade, en commune déléguée de Wingersheim.

Dans le cadre de ce type d'aménagement, il est d'usage de procéder à la mise en souterrain des réseaux téléphoniques ou fibre. A cet effet, **ORANGE** a posé les réseaux et présenté à la Commune la convention correspondante pour un montant de **4 005 € net**.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Constatant les travaux effectués dans cette rue ;

Et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention et le devis de l'entreprise **ORANGE** pour les travaux de mise en souterrain du réseau pour un montant Net de **4 005 €**.
- **AUTORISE** le Maire à mandater la dépense au budget principal 2024.

(à l'unanimité)

DCM 2024 – 511

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

Budget principal : Délibération modificative n° 1 / 2024 - Crédits à l'article 2031

La Commune avait engagé à l'article **2031 – ETUDES**, des dépenses au budget Principal 2023, dans le cadre des études de rénovation de la Salle des Fêtes de Wingersheim. Les études ont abouti en 2024 à une phase TRAVAUX, néanmoins pour une cohérence comptable, il y a lieu de solder la mission de prestation intellectuelle à l'article des études.

Des crédits ayant été prévus au Budget principal 2024, à l'article **21318, pour la phase TRAVAUX**, il est donc possible de procéder à une décision modificative budgétaire pour modifier les crédits inscrits à l'article **2031 – Etudes**.

Considérant les crédits disponibles à l'article budgétaire 21318,
VU la demande de la Trésorerie en date du 25 septembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la modification budgétaire suivante en section d'investissement comme suit :

Dépenses d'investissement :

| | | |
|--------------|-------------------|------------|
| Chapitre 21 | Article 21318 | - 50 000 € |
| Chapitre 20 | Article 2031 | + 50 000 € |
| Chapitre 041 | Article 21318/041 | 16 123 € |

Recettes d'investissement

| | | |
|--------------|------------------|----------|
| Chapitre 041 | Article 2031/041 | 16 123 € |
|--------------|------------------|----------|

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification budgétaire.

(à l'unanimité)

DCM 2024 – 512

7 – FINANCES LOCALES

7.1 – Décisions budgétaires

Cne déléguée de Mittelhausen : Décision de non restitution de dépôt de garantie – Location appartement communal 2 rue de la Forge

La Commune avait accordé à un tiers la location de l'appartement communal situé au-dessus du salon de coiffure. Pour mémoire, il s'agit d'un studio de 40m², qui avait fait l'objet d'une totale rénovation lors du programme de réaménagement du bâtiment de l'ancien Crédit Mutuel.

Le Tiers ayant dénoncé son bail, un état des lieux a été engagé et en accord avec le locataire, le dépôt de garantie d'un montant de 375 € ne sera pas restitué mais utilisé à remettre en état divers appareillages et matériaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le contrat de bail signé avec **M. ROCHE Martial** en date du 1^{er} mars 2018 fixant les modalités locatives de l'appartement communal sise au 2 rue de la Forge – Mittelhausen - 67170 WINGERSHEIM LES BANS ;

VU le dépôt de caution d'un montant de **375 €** déposé par **M. APFEL Gaëtan**, 66 rue des alliés – 67680 EPFIG cautionnaire de **M. ROCHE Martial** en date du 12 mars 2018 ;

VU l'état de sortie signé en date du 3 aout 2024, arrêtant les conditions de restitution de l'appartement et les travaux nécessaires à sa remise en état ;

VU la demande de la Trésorerie en date du 3 octobre 2024 afin de préserver la collectivité de toute contestation ultérieure ;

Et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la non-restitution de la caution à M. APFEL Gaëtan – 66 rue des alliés – 67680 EPFIG d'un montant de **375 €** ;
- **PRECISE** que cette somme sera utilisée dans le cadre de la remise en état de l'appartement au 2 rue de la Forge en commune déléguée de Mittelhausen.

(à l'unanimité)

DCM 2024 – 513

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Versement de la dotation au Centre Communal d'Action Sociale de Wingersheim les Quatre Bans

Par délibération en date du **21 mars 2023**, le Conseil Municipal avait inscrit au Budget principal de Wingersheim les Quatre Bans le versement d'une dotation d'un montant de **1 700 €** au budget du **Centre Communal d'Action Sociale** de la Collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant le versement par le budget du CCAS, de subventions à diverses œuvres sociales,

VU le vote des budgets principaux de l'année en cours en date du **4 avril 2024**,

Et après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** le versement de la dotation d'un montant de **1 700 €** à verser à l'article 74748 du budget 2024 du C.C.A.S. ;
- **AUTORISE** le maire à procéder aux écritures comptables s'y rapportant.

(à l'unanimité)

DCM 2024 – 514

7– Finances locales

7.5 – Subventions

Subventions annuelles aux associations de Wingersheim les Quatre Bans

Le Conseil Municipal,

Considérant les activités effectuées par les Associations et leur impact sur la vie locale ;

Et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2024 :
 - Cne déléguée de Hohatzenheim**
 - Chorale Sainte – Cécile, pour un montant de **100 €**
 - Vita Gym, pour un montant de **80 €**
 - Cne déléguée de Gingsheim**
 - Aînés de Gingsheim, pour un montant de **150 €**
 - Chorale Saint-Cécile, pour un montant de **100 €**
 - Cne déléguée de Mittelhausen**
 - Chœur Mille et Une Notes, pour un montant de **300 €**
 - Club des Aînés ruraux, pour un montant de **200 €**
 - Arc en Ciel, pour un montant de **150 €**
 - E.M.I., pour un montant de **150 €**
 - Cne déléguée de Wingersheim**
 - Football Club, pour un montant de **4 600 €**
 - Sapeurs-Pompiers pour un montant de **460 €**
 - Association de pêche, pour un montant de **300 €**
 - Chorale Sainte-Cécile, pour un montant de **300 €**
 - Club du Bel Age, pour un montant de **300 €**
 - Amicale des donneurs de sang, pour un montant de **200 €**
 - Ski Club, pour un montant de **200 €**
 - Ski Team Kochersberg, pour un montant de **200 €**
 - Tennis Club, pour un montant de **200 €**
 - ACHA, pour un montant de **100 €**
- **AUTORISE** le Maire à procéder au mandatement de ces dépenses sur l'exercice 2024.

(à l'unanimité)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard FREUND